

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 3 octobre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 29 septembre 2016 et affichée le 29 septembre 2016.

MEMBRES PRÉSENTS : Mme Brigitte BECK-ERNWEIN, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Ghislaine MELON, Mme Colette NEGRI, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Céline CAMPION à Mme Colette NEGRI
Mme Aurélia MAYERY à M. Denis KOULMANN
Mme Jennifer MUSZYNSKI à Mme Amina DELEPORTE
M. Bernard PREVOT à M. Armand LEJEUNE
M. Julien SUPPER à M. Jean VIGNOLI

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

M. Dominique LAURENT
Secrétaire de Séance : Mme Colette NEGRI

Assistait également à la séance : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

ORDRE DU JOUR

- Centre de loisirs sans hébergement – Toussaint 2016 : contrats d'engagement éducatif,
- Centre de loisirs sans hébergement – Toussaint 2016 : convention pour la fourniture de repas,
- Contrat d'assurance groupe statutaire,
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir,
- Divers

Les élus approuvent le compte rendu du précédent conseil municipal

2016-71 CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – REGLEMENT TARIFAIRE

Pour les vacances de cette année scolaire 2016-2017, ainsi que les vacances d'été 2017, Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs des centres de loisirs sans hébergement qui pourront être organisés par la commune d'Ennery.

Ainsi, lorsque des centres aérés auront lieu à La Boîte à Couleurs, sur décision du Conseil Municipal, les tarifs votés s'appliqueront, et ce, jusqu'au 31 août 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les tarifs des centres de loisirs sans hébergement jusqu'au 31 août 2017, en fonction du quotient familial, comme suit :

Quotient Familial	< 650	De 650 à 1 000	> 1 000
Tarifs journaliers - Familles d'Ennery	15.00 €	17.00 €	19.00 €
Montant forfaitaire dû en cas de retard - Familles d'Ennery	19.00 €	19.00 €	19.00 €
Tarifs journaliers - Familles extérieures	17.00 €	19.00 €	21.00 €
Montant forfaitaire dû en cas de retard - Familles extérieures	21.00 €	21.00 €	21.00 €

- Décide que les inscriptions se font prioritairement à la semaine et que le règlement ne peut pas s'effectuer avec des bons associatifs,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-72 ORGANISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - TOUSSAINT 2016 : CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'organiser un Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à La Boîte à Couleurs, pendant les vacances de Toussaint 2016, du 24 octobre au 28 octobre 2016. Pour l'organisation de ce centre aéré, il est nécessaire de procéder au recrutement d'animateurs et directeur adjoint.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'avoir recours aux contrats d'engagement éducatif, en vue de satisfaire ce besoin occasionnel de recrutement, pour l'animation du Centre de Loisirs Sans Hébergement, accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires,
- Décide, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé par la commune du 24 octobre au 28 octobre 2016, de la mise en place d'une journée préparatoire le 20 octobre 2016,
- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif de 3 postes d'animateur/animateuse durant la journée préparatoire et pendant la semaine du 24 octobre au 28 octobre 2016,

- Décide de la création, dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif d'1 poste de directeur adjoint/directrice adjointe durant la journée préparatoire et la période du 24 octobre au 28 octobre 2016,
- Fixe la rémunération brute des animateurs sous contrat d'engagement éducatif à 50 € par jour,
- Fixe la rémunération brute de directeur/directrice adjoint(e), sous contrat d'engagement éducatif à 56 € par jour,
- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-73 CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – TOUSSAINT 2016 : CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS

Dans le cadre de l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à La Boîte à Couleurs, Mme le Maire propose de passer une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy, pour la livraison des repas, du 24 octobre au 28 octobre 2016, lors du centre aéré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la passation d'une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy pour la livraison de repas de midi pour la période du 24 octobre au 28 octobre 2016,
- valide la convention annexée,
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

2016-74 CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE STATUTAIRE

- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- VU** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a, par la délibération du 19 octobre 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Elle expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a communiqué à la commune les résultats.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : SWISS LIFE

Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier

Agents concernés : *titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale*

Risques assurés : Décès / accident de service et maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique) / incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire) / maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) / maternité, adoption, paternité.

Taux appliqué : **5,18 %** (*taux garanti 2 ans sans résiliation*)

Franchise de 10 jours fermes par arrêt en risque « maladie ordinaire »

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

- **Décide** d'autoriser le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- **Décide** d'autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et les actes s'y rapportant,
- **Charge** le maire de résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du centre de gestion.

2016-75 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DOJO ENNERY 57

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Dojo Ennery 57 a sollicité auprès de la commune une aide financière exceptionnelle pour l'année 2016, du fait de sa création en avril, de l'impossibilité d'émarger aux subventions annuelles, et des nombreuses activités mises en place depuis septembre 2016.

Au vu des crédits figurant à l'article 022 en dépenses imprévues de la section de fonctionnement d'un montant de 189 000 € et compte tenu de la nature des projets qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement soutenir, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Dojo Ennery 57 est possible pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Dojo Ennery 57 à hauteur de 2 500 €,
- décide que cette dépense est imputée au chapitres 65 du budget principal 2016,
- décide de transférer les crédits comme ci-dessous :

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	- 2 500 €			
6574	Subvention Dojo Ennery 57	2 500 €			

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR

✓ Décisions budgétaires :

• 2016-24

Transfert de crédits des dépenses imprévues : Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-61			
1625-2313	Installations mairie	61			

✓ Décisions par délégation de pouvoir :

• 2016-25

Attestation de la propriété du groupe scolaire Albert Camus (domaine public de la commune) pour le dossier de subvention Amiter.

• 2016-26

Attribution et signature du marché avec MOSELLE AGENCE TECHNIQUE pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le projet de construction d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s. Le montant du marché s'élève à 4 565 € HT, soit un montant de 5 478 € TTC.

DIVERS :

- **Réunions**
 - 4 octobre 2016 : réunion à La Boîte à Couleurs
 - 10 octobre 2016 : Réunion publique : portant sur la 4^e tranche de la ZAC des Begnennes et l'aménagement de l'entrée de ville, route de Chailly
 - 14 octobre 2016 : Manifestation Lire en Fête à l'Espace 17, manifestation pour laquelle une subvention de 620 € a été allouée par le Conseil Départemental de la Moselle.

- **Remerciements pour l'attribution de subventions :**
 - Association des Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery et environs (938€)
 - Les Blouses Roses (204 €)
 - Les Restos du Cœur (150€)

- **Distribution des brioches de l'Amitié : 7 et 8 octobre**

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 21h30

Le Maire,
Ghislaine MELON